

COMPTE RENDU DE LA REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du
12 OCTOBRE 2021

Ordre du jour : CR commission voirie du 2 octobre, travaux d'élagage, tarifs cantine, questions diverses

CR de la commission voirie du 2 octobre par Denis GOUPIL

La Ville Gromil – Les Rabines : les travaux avancent bien, les mâts d'éclairage public sont en place et l'éclairage fonctionne. Un pont a été supprimé aux Rabines. Le curage des fossés a été fait par l'entreprise POULARD pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales. L'élagage nécessaire a été fait par l'entreprise ETAR et des branchages sont encore à retirer du fossé. L'enrobé sera fait dans la semaine du 18 octobre. L'alimentation EDF de la maison qui sera construite à l'entrée de La Ville Gromil va être faite avant la fin des travaux.

Une demande a été faite afin de réaliser un busage côté Paity pour faire un parking. Mais cela aurait pour conséquence d'élargir la route et donc d'augmenter la vitesse alors que le but des travaux est au contraire de la réduire. Envisager plutôt de créer un espace de stationnement sur un autre emplacement.

Réfection de la voirie communautaire

Après validation des surfaces et de la dotation correspondante par Dinan Agglo, les travaux suivants sont prévus :

Route de La Boulaie : 350 m après la friche professionnelle

La Ville Morin : 40 m, antenne jusqu'à la dernière maison du village

Route de la Mettrie : 350 m, de la D2 jusqu'à l'ancienne étable

Si la dotation le permet : Boutron jusqu'à la dernière maison

Travaux à prévoir : liste des travaux d'entretien sur les chemins

Elagage et décision budgétaire modificative

Le conseil décide de réaliser une opération "ELAGAGE". Les travaux seront réalisés en 2 phases, l'une sur l'exercice 2021, l'autre sur l'exercice 2022.

Sur les 3 propositions reçues, le conseil retient :

L'entreprise GUESSANT pour les sites bassin de rétention et étangs (2 280 € environ)

L'entreprise EMERAUDE ELAGAGE pour les sites Maison Communale et Couamihac (3 060 € environ).

Le montant total de l'opération est arrondi à 5 500 € TTC.

Le conseil décide également de prévoir les crédits suivants :

Travaux d'Elagage – c/ 2315 – opération 234 = 5 500 €

Dépenses imprévues en investissement : c/ : 020 = - 5 500 €

Tarifs cantine

Le conseil fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Repas enfant : 2.70 €

Repas adulte : 4.90 €

Questions diverses

DIA : 3 à La Ville Gromil et 1 La Pesnais – pas d'avis de préemption

Friche du bourg : l'EPF est en négociation avec les propriétaires de la maison et des terrains voisins de la fiche professionnelle. Concernant la subvention, la 1^{ère} demande ayant été classée sans suite, nous avons déposé un second dossier comme nous le préconisaient les services de l'Etat.

Modification n° 2 du PLUi : au printemps 2022 sera lancée une procédure de modification du PLUi. Ce sera notamment l'occasion de répertorier les anciens bâtiments agricoles qui pourraient changer de destination vers l'habitat, suivant certains critères. Un premier inventaire a déjà été fait au moment de l'élaboration du PLUi mais il peut être complété. Les bâtiments qui seront retenus seront repérés sur le plan par une étoile rouge. Le fait d'être étoilé n'empêche pas le dépôt d'une demande d'urbanisme.

Réduction des apports de déchets verts : à compter du 1^{er} janvier 2023, le dépôt des déchets verts des communes en déchetterie ne sera plus possible. Il faut donc réfléchir à un changement de pratique, même si nous n'emmenons pas énormément de déchets (pas de tonte, seulement la taille de haies). L'agglomération propose un accompagnement des communes à travers de la formation et une participation à un fonds de concours (défi "Val-vert") pour l'achat d'équipements permettant une réduction à la source et/ou une valorisation des résidus d'entretien des espaces verts. Le montant de ce fonds est de 5 000 € maxi par an et par commune avec un reste à charge obligatoire de 20 % pour la commune.

Divers :

- Le défibrillateur extérieur a été installé sur le pignon est du boulodrome.
- Proposition de distributeur de pain : des entreprises nous ont sollicités. Accord de principe, voir quel fournisseur sera retenu
- Proposition de food truck pizza : l'EURL Le Manuel à Pizzas propose ses services le mardi soir à partir du 1^{er} trimestre 2022. Avis favorable
- Dispositif "Argent de poche" : 2 jeunes travailleront la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.